

EN DATE DU 1 JANVIER 2020

REMUNERATION DU MANDATAIRE

En pourcentage du prix net vendeur

HONORAIRES DE
TRANSACTIONS



A LA CHARGE DU VENDEUR

PRIX VENDEUR	COMMISSION <u>TTC</u> TVA = 20% au 01/01/2014		COMMISSION HT	
	MANDAT AVEC EXCLUSIVITE	MANDAT SANS EXCLUSIVITE	MANDAT AVEC EXCLUSIVITE	MANDAT SANS EXCLUSIVITE
DE 0 à 119 999€	8 000€	9 000€	6 666,67€	7 500€
DE 120 000 à 169 999,99€	7%	8%	5.83%	6.67%
DE 170 000 à 219 999€	6.5%	7%	5.42%	5.83%
DE 220 000€ à 249 999€	6%	6.5%	5%	5.42%
DE 250 000€ A 299 999€	5.5%	6%	4.58%	5%
DE 300 000€ ET plus	5% Maximum 17 500€	5.5% Maximum 19 500€	4.16%	4.58%

A la condition d'être la seule agence en mandat simple les honoraires seront fixes à l'équivalent d'un mandat exclusif.

LES HONORAIRES peuvent à titre commercial et sous réserve d'un avenant être inférieur au barème affiché.

LES PRIX AFFICHES SONT NETS HORS FRAIS DE NOTAIRE ET DE PUBLICITE FONCIERE

LE MANDAT EST OBLIGATOIRE